



ICP
ISP - FACULTÉ
D'ÉDUCATION

Cycle de Licence

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

2018-2019

Licence Sciences de l'éducation

Parcours « Accompagnement et promotion de la personne »

Diplôme d'Etat sous jury rectoral

RÈGLEMENT PEDAGOGIQUE

Table des matières

I –	Présentation générale	3
II –	Organisation pédagogique	3
	A – Partenariat et débouchés	3
	B – Contacts administratifs, pédagogiques et institutionnels	3
	C – Localisations des enseignements et des services proposés	4
	D – Affichage et communication	5
	E – Services à disposition des étudiants	5
III –	Règles facultaires	5
IV –	Présentation générale des enseignements, des stages et des compétences construites	6
	A – Enseignements	6
	B - Volume d'enseignements et stages	6
	C - Compétences travaillées.....	6
	D - Les stages	7
	1) Avant le stage, l'étudiant doit :	7
	2) Pendant le stage, l'étudiant doit :	8
	3) Après le stage, l'étudiant doit :	8
V –	Maquette et description des Unités d'Enseignement	8
VI –	Conditions de recrutement	8
	A – Le recrutement en Licence 1 ³	8
	B – Le recrutement en Licence 2 et en Licence 3.....	8
VII –	Évaluations, rattrapages et délivrance du diplôme	9
	A – Conditions de validation	9
	B – Examens et rattrapages	9
	1) <i>Tableau</i>	9
	2) <i>Examen</i>	9
	3) <i>La session de rattrapage</i>	9
	C - Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers	10
	D - Déroulement des épreuves	11
VIII -	Fraude	11
	A - En examen.....	11
	B - Le plagiat (cf. annexe)	12
IX -	Le Conseil de discipline	12
X –	Jury Rectoral	12
XI –	Annexes	13

I – Présentation générale

La Licence « Sciences de l'éducation » est une Licence d'État sous jury rectoral qui s'adresse aux personnes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'éducation tout en bénéficiant d'une expérience de terrain diversifiée et d'une solide formation universitaire : les dimensions théorique, pratique et formative font donc pleinement partie de cette formation.

La pédagogie mise en œuvre dans ce cursus associe une formation universitaire et professionnalisante avec un accompagnement régulier des étudiants. L'objectif n'est pas seulement d'accumuler des connaissances, mais de permettre aux étudiants de s'approprier des savoirs, afin de construire leur propre regard sur le monde et de choisir progressivement les voies personnelle et professionnelle qui leur conviennent.

La question éducative est centrale au sein de cette Licence. Les différentes disciplines apportent des éclairages aux questionnements fondamentaux des étudiants, tout en leur permettant d'affiner progressivement leurs projets personnels et professionnels.

II – Organisation pédagogique

A – Partenariat et débouchés

Le parcours Accompagnement et promotion de la personne (APP) permet aux étudiants de poursuivre leurs études à l'ISP-Faculté d'Éducation en accédant aux différentes mentions du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (*Mention 1er degré*, parcours Professeurs des écoles ou parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers ; *Mention 2nd degré*, parcours Professeurs des Lycées et Collèges ou parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers ou parcours Éducation corporelle, santé et développement de la personne ; *Mention Encadrement Éducatif*, parcours Cadres d'Éducation ou parcours Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel et de s'orienter vers le métier de l'éducation de leur choix. Ils peuvent accéder à des concours liés au champ de l'éducation : Professeur des Ecoles (PE), Responsable de Vie Scolaire (RVS) pour l'enseignement privé ou Conseiller Principal d'Éducation (CPE) pour le public, formateur d'adultes, expert en éducation (secteurs public, territorial, privé ou associatif) en France et à l'étranger.

Direction de l'ISP-Faculté d'Éducation

Doyen :	François Moog (doyenisp.fe@icp.fr)
Directrice du cycle de Licence :	Laurence Zigliara (l.zigliara@icp.fr)
Responsable pédagogique de la Licence:	Véronique Evrard (v.evrard@icp.fr)
Responsable des stages :	Véronique Evrard (v.evrard@icp.fr)
Responsable des études L1:	Laurence Zigliara (l.zigliara@icp.fr)
Responsable des études L2 :	Patricia Dantart (p.dantart@icp.fr)
Responsable des études L3 :	Véronique Evrard (v.evrard@icp.fr)
Responsable administrative et financière :	Valérie Delobel (v.delobel@icp.fr)
Responsable éducation inclusive :	Séverine Parayre (s.parayre@icp.fr)

B – Contacts administratifs, pédagogiques et institutionnels

ISP-Faculté d'Éducation : 3, rue de l'Abbaye 75006 Paris.

Site Internet : www.icp.fr/education

Claire Reverseau (secrétaire) : 01 44 39 60 28 - licenceisp.fe@icp.fr – bureau 100 B

Horaire d'ouverture du bureau : du lundi au jeudi de 10h à 12 h30 et de 14h à 17h

Les responsables d'études sont vos premiers interlocuteurs pour toute question en lien avec les étudiants et les enseignants ainsi que tout souhait de rendez-vous avec la Directrice ou le Doyen.

La responsable pédagogique gère les situations qui sont en lien avec l'organisation pédagogique : organisation des partiels avec l'assistante pédagogique, communication événementiel (infos master), mobilité internationale en lien avec le service ad hoc de l'ICP, suivi du règlement pédagogique, ...

La responsable des stages est à contacter via le tuteur de stage ISP – Faculté d'Éducation attribué à chaque étudiant en début d'année. Elle s'occupe de la gestion de situations particulières transmises, si besoin, par le tuteur ISP – Faculté d'Éducation.

La direction de la licence s'occupe des situations qui sont en rapport avec les questions institutionnelles dont, en ce qui concerne les étudiants, des situations atypiques, des difficultés particulières, des événements exceptionnels, ...

Toute demande d'attestation doit être faite par mail : licenceisp.fe@icp.fr

Les documents délivrés par l'ISP-Faculté d'Éducation (relevés de notes, conventions de stage, attestations, ...) doivent être conservés par les étudiants. Aucun duplicata ne sera délivré.

Les certificats de scolarité, ainsi que les cartes d'étudiants et de bibliothèque sont délivrés par le secrétariat universitaire (74, rue de Vaugirard, Bâtiment Branly, RDC), qui gère également la partie financière et les visites médicales du parcours APP.

Dès son inscription, chaque étudiant disposera d'une adresse prenom.nom@campusicp.fr qui sera la seule adresse de correspondance utilisée par le secrétariat.

C – Localisations des enseignements et des services proposés

Les enseignements sont localisés sur les campus de l'Institut Catholique de Paris : Campus Saint Germain (3, rue de l'Abbaye Paris 6^e), Campus Carmes (74, rue de Vaugirard Paris 6^e) et Campus Verger (26, rue d'Assas Paris 6^e).

Les étudiants bénéficient des services qu'offrent l'ICP et ses partenaires au sein de cette Licence : centre de documentation, bibliothèques universitaires, vie étudiante, aumônerie, infirmerie, services dédiés (échanges internationaux, conseils et orientation, stages et insertion professionnelle, aide au logement, restauration Crous).

Les bibliothèques, avec de larges fonds documentaires, sont à la disposition des étudiants, au 74, rue Vaugirard et au 3, rue de l'Abbaye. Toutes les informations pratiques sont consultables sur le portail des bibliothèques ainsi que sur le catalogue commun à toutes les bibliothèques (Centre Documentaire de l'ISP-Faculté d'Éducation, Bibliothèque de FELS, Vernon et droit canon) en ligne : <http://bibliotheques.icp.fr/>

Centre Documentaire de l'ISP - Faculté d'Éducation, 3, rue de l'Abbaye, 4^e étage (fonds spécialisés sur toutes les questions de l'éducation) : <http://www.icp.fr/fr/Bibliotheques/Bibliotheques-specialisees/Centre-documentaire-de-l-Institut-Superieur-de-Pedagogie-Faculte-d-education>

Portail de ressources en ligne du Centre Documentaire de l'ISP - Faculté d'Éducation : <http://www.netvibes.com/centredocisp>. Répertoires de signets –articles, revues, sites, rapports, thèses-, couvrant le champ des recherches en éducation.

Bibliothèque universitaire de FELS, 74, rue de Vaugirard Paris 6^e (sciences religieuses, philosophie, psychologie, sciences sociales, histoire, géographie, littérature : <http://www.icp.fr/fr/Bibliotheques/Bibliotheque-universitaire-de-Fels/Bibliotheque-universitaire-de-Fels>)

Ces centres documentaires mettent à la disposition des étudiants et des enseignants un fonds extrêmement riche d'ouvrages et de revues scientifiques portant sur l'ensemble des questions éducatives.

D – Affichage et communication

Les salles sont indiquées à l'accueil de chaque campus, sur un écran dans l'entrée. Elles sont précisées dans l'emploi du temps des étudiants et sur l'application « monICP ».

E – Services à disposition des étudiants

Au sein de l'ICP se trouvent plusieurs cafétérias, un service des relations internationales chargé des programmes d'études à l'étranger, un service jobs et logements, une aumônerie et une bibliothèque.

Il est demandé de respecter l'infrastructure et le matériel mis à la disposition des étudiants. Il n'est pas autorisé de se restaurer dans les salles. Un espace « déjeuner » se trouve au rez-de chaussée du Campus Saint Germain (distributeur de boissons, restauration légère et micro-ondes).

Le restaurant universitaire Mabillon (CROUS) est situé au 3, rue Mabillon 75006 Paris.

Horaires du restaurant : ouvert le midi de 11h30 à 14h et le soir de 18h à 20h.

Horaires du Mab'café (cafétéria) : ouvert de 11h30 à 20h.

En cas de malaise d'un étudiant au sein de l'un des campus, prévenir la personne à l'accueil et le secrétariat qui s'occuperont de la prise en charge de l'étudiant (dont l'appel des pompiers si nécessaire).

➔ Coordonnées accueil infirmier : 01 70 64 29 87 / infirmerie@icp.fr

➔ Coordonnées accueil psychologique : 01 70 64 29 83 / eap@psycho-prat.fr

III – Règles facultaires

- Un comportement attentif et courtois est attendu des étudiants pendant les cours. Les enseignants ont toute latitude pour exclure les étudiants perturbateurs qui se verront ainsi pénalisés par une absence non justifiée.
- Les téléphones portables doivent être éteints dans les salles de cours.
- Il est laissé à l'appréciation de l'enseignant la possibilité ou non d'utiliser l'ordinateur en cours.
- Les salles servant pour plusieurs formations, il est important qu'à chaque fin de cours, les enseignants et les étudiants veillent à ce que la salle soit remise en ordre : tableau effacé, matériel rangé, tables correctement disposées.
- **L'assiduité aux cours** est obligatoire. La règle est la suivante : 2 absences injustifiées pour les cours de moins de 20 heures ou 3 absences injustifiées pour les cours de plus de 20 heures entraînent la défaillance de l'étudiant (absence de notation) impliquant une session de rattrapage.

Dans le cas avéré où un étudiant signerait une feuille d'émargement à la place d'un autre étudiant, les deux étudiants ne pourront plus suivre le cours concerné dans le cadre du contrôle continu. Leur évaluation relèvera donc de la session de rattrapage.

Sont acceptés comme justificatifs d'absence uniquement les originaux des certificats médicaux clairement datés (maladies, accidents, hospitalisations), des convocations officielles (y compris pour le permis de conduire), les cas de force majeure (force majeure : événement indépendant de la volonté de la personne, imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations).

Il est de la responsabilité de l'étudiant de fournir spontanément le justificatif d'absence dans le casier de la secrétaire dans la semaine suivant l'absence (parcours APP).

Sans justificatif recevable, l'absence sera considérée comme non justifiée.

Pour les convocations officielles empêchant la présence à un examen, il est dans l'intérêt de l'étudiant d'anticiper les conséquences de son absence et donc d'avertir le responsable d'études ainsi que la secrétaire.

Deux retards ou deux départs non justifiés pourront avoir des conséquences sur la validation d'un cours : la sanction concernant l'assiduité pourra être répercutée sur la note finale du semestre.

Chaque enseignant a toute légitimité dans la mise en place de règles de cadrage supplémentaires pour son cours.

IV – Présentation générale des enseignements, des stages et des compétences construites

A – Enseignements

La Licence Sciences de l'éducation, diplôme d'état sous jury rectoral, s'articule en 6 semestres (S) composés d'unités d'enseignement (UE) elles-mêmes constituées d'Enseignements Constitutifs (EC)

Les enseignements proposés dans cette Licence se situent dans le champ des Sciences Humaines et Sociales : philosophie, anthropologie, sociologie, formation didactique (français, mathématiques, histoire), psychologie, éléments juridiques dans le champ de l'éducation, langues vivantes, introduction aux sciences du langage, communication, initiation à la recherche ou encore en Technologies de l'Information et la Communication pour l'Enseignement (TICE).

Les étudiants abordent au cours de leur cursus des débats éducatifs contemporains.

Les compétences visées peuvent permettre aux étudiants de s'orienter dans les domaines d'activité suivants : professorat des écoles, encadrement éducatif scolaire, éducation spécialisée, éducation de jeunes enfants (protection de l'enfance ; accueil et accompagnement des enfants et des familles), handicap, insertion sociale, animation socioculturelle.

Un module est consacré chaque année au projet personnel et professionnel de l'étudiant.

B - Volume d'enseignements et stages

Le volume horaire de cours est de 250 heures par semestre environ.

Le volume d'heures de stages de L1, L2 et de L3 parcours APP, est situé entre 240 h et 350 h par semestre selon le parcours et le terrain choisis.

Chacun des stages proposés au cours de la Licence vise à l'apprentissage progressif de l'exercice professionnel. L'apprentissage repose sur une alternance intégrative entre une immersion professionnelle et des temps d'enseignement. Les stages sont les lieux privilégiés d'observation et de mise en lien entre la théorie et la pratique.

C - Compétences travaillées

En lien avec le Référentiel des mentions de Licence de janvier 2015¹, le référentiel de la Licence « Sciences de l'éducation » s'articule autour des compétences suivantes :

* *Compétences liées à la mention :*

- Maîtrise des méthodologies afférentes aux travaux universitaires écrits et oraux : autonomie dans le travail, capacité de recherche d'informations, d'analyse et de synthèse, maîtrise de l'expression écrite et orale de la langue française
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis-à-vis des enjeux de ces interactions

¹<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61532/les-referentiels-de-competences-en-licence.html>

- Combiner les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement : circonscrire et expliciter la nature de la problématique ; combiner les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer cette problématique
- * *Compétences transversales :*
 - Maîtrise d'une langue vivante étrangère
 - Maîtrise des technologies de l'information et de la communication (en lien avec le référentiel C2i niveau 1, ce qui inclut la maîtrise de l'identité numérique)
- * *Compétences pré-professionnelles :*
 - Capacité à élaborer un projet personnel et professionnel et à présenter des compétences acquises dans le cadre d'expériences diversifiées : travail en équipe, sensibilisation aux questions liées à la citoyenneté, au handicap, au développement durable ainsi qu'à la dimension culturelle et mondiale des problématiques et des enjeux économiques et sociaux
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
 - Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Au regard de la diversité des contenus et des expériences éducatives qu'elle propose, la Licence Sciences de l'éducation permet aux étudiants de développer aussi bien des compétences méthodologiques que des connaissances des problématiques éducatives d'un point de vue à la fois théorique et pratique, grâce à l'alternance proposée entre les cours et les stages Ils ont ainsi la possibilité de se former à la diversité des métiers de l'éducation et de l'enseignement.

D - Les stages

Chaque stage (3 lieux de stage différents durant une année) de la licence Sciences de l'éducation de l'ISP-Faculté d'Education doit se dérouler dans un milieu éducatif, social ou culturel. Le stage peut se faire dans un établissement public ou un établissement privé, en France ou à l'étranger. La durée de chaque semaine de stage est de 25 heures au minimum.

1) *Avant le stage, l'étudiant doit :*

- trouver son stage aux périodes indiquées dans l'emploi du temps de l'année (si besoin, listes à sa disposition, conseils du tuteur) ;
- demander l'accord du tuteur pour recevoir le modèle adéquat de la convention ;
- remettre en main propre à l'une des dates communiquées les 3 conventions (dont un original) correctement remplies (*l'étudiant doit vérifier leurs conformités avant la remise grâce au memento*) au tuteur et/ou à la responsable des stages :
 - Aucune convention, ne sera acceptée au-delà de la dernière date de remise prévue pour la période concernée ce qui entraînera une non validation du semestre concerné ("ABI" au cours "Stage et formalisation).
 - Aucune présence en stage n'est possible si les conventions ne sont pas en règle.
 - Pour les stages dans les écoles publiques (pas les collèges ni les lycées), le tampon et la signature de l'inspecteur sont obligatoires : un délai de deux mois entre l'envoi et le retour est à prévoir.
 - Pour les stages à l'étranger (démarches administratives et médicales sous la responsabilité de l'étudiant) ou dans des structures en lien avec des collectivités locales ou territoriales, les délais de signature peuvent aussi être longs.

- récupérer avant le début du stage deux conventions signées par le doyen et la responsable des stages auprès de la secrétaire pour en remettre une au tuteur du lieu de stage au plus tard le premier jour de son arrivée et en conserver une ; l'original est archivé à l'ISP-Faculté d'Éducation.

2) *Pendant le stage, l'étudiant doit :*

- avoir, comme durant les cours, un comportement attentif et courtois, respecter les horaires convenus ainsi que les consignes données ;
- communiquer dès son arrivée les coordonnées du tuteur de lieu de stage à son tuteur ISP-Faculté d'Éducation ;
- envoyer par mail à son tuteur du lieu de stage l'évaluation finale à remplir ;
- signaler au plus vite une éventuelle absence à son tuteur du lieu de stage et à son tuteur ISP-Faculté d'Éducation. Toute absence doit être justifiée auprès de chaque tuteur par un justificatif scanné dont l'original sera remis à la secrétaire dès le premier jour du retour à l'ISP-Faculté d'Éducation ;
- contacter pour toute question ou tout problème son tuteur ISP-Faculté d'Éducation qui informera, si besoin, la responsable des stages.

3) *Après le stage, l'étudiant doit :*

- s'assurer que le tuteur du lieu de stage a envoyé par mail l'évaluation à son tuteur ISP-Faculté d'Éducation ;
- indiquer les coordonnées du lieu de stage sur le document ad hoc (lien communiqué par la secrétaire en début d'année) ;
- remettre pour la date indiquée par l'enseignante du cours "Stage et formalisation" le travail demandé en vue de la validation de ce cours.

V – Maquette et description des Unités d'Enseignement

Chaque année de la Licence Sciences de l'éducation se déroule en deux semestres capitalisant chacun 30 ECTS⁽²⁾. Le nombre de crédits accordé aux unités d'enseignement dépend du volume horaire et des travaux demandés aux étudiants. Les ECTS sont capitalisés au niveau des UE. La Licence Sciences de l'éducation est obtenue par l'étudiant totalisant 180 ECTS à l'issue de la troisième année. (Voir maquette en annexe)

VI – Conditions de recrutement

A – Le recrutement en Licence 1³

Le recrutement en L1 se fait par le biais de la procédure Parcoursup.

B – Le recrutement en Licence 2 et en Licence 3

L'inscription en L2 est ouverte aux étudiants ayant validé l'année de Licence 1 Sciences de l'éducation. Toute autre inscription en L2 relève d'une décision du jury rectoral. Une demande d'inscription est possible pour les personnes ayant validé une année de L1 ou étant titulaire d'un diplôme comportant au moins 60 ECTS.

De même, l'inscription en L3 est ouverte aux étudiants ayant validé l'année de L2 Sciences de l'éducation. Toute autre inscription en L3 relève d'une décision du jury rectoral. Une demande d'inscription est possible pour les personnes ayant validé une année de L2 ou étant titulaire d'un diplôme comportant au moins 120 ECTS.

² Le Ministère Français de l'Éducation Nationale définit le système de crédits E.C.T.S. de la façon suivante :

« Un système de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. La définition des crédits au niveau de l'enseignement supérieur peut se baser sur des paramètres tels que la charge de travail de l'étudiant, le nombre d'heures de cours et les objectifs de formation. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par lui afin d'atteindre les objectifs du programme, qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir. »

Site Internet du ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid2617/harmonisation-et-reconnaissance-des-diplomes.html> janvier 2010

En résumé, les ECTS sont un outil de transfert entre universités européennes. Ils permettent de voyager et de valider des cours suivis à l'étranger, par exemple pendant un séjour ERASMUS.

VII – Évaluations, rattrapages et délivrance du diplôme

A – Conditions de validation

Le système de validation des enseignements tient compte des exigences du cadre LMD « Licence - Master - Doctorat » et de la réglementation en vigueur.

Chaque cours, « Élément Constitutif » (EC), d'une Unité d'Enseignement (UE) est évalué. L'évaluation d'un EC donne lieu à l'attribution d'une note chiffrée, de 0 à 20. La note minimale d'admission est fixée à 10. Dans le cas où la note est inférieure à 10, l'EC n'est pas validé.

Les notes obtenues dans les différents EC sont coefficientées. La moyenne est effectuée au niveau de chaque UE. Une UE est validée si la moyenne des EC est égale ou supérieure à 10/20.

Il y a compensation entre les EC, puis entre les UE d'un même semestre, puis entre les semestres d'une même année universitaire. Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que la moyenne générale des unités d'enseignement est égale ou supérieure à 10/20, ou s'il est compensé par l'autre semestre de la même année universitaire.

L'étudiant acquiert à vie les ECTS attribués à chaque UE validée. Il conserve pendant 5 ans le bénéfice des notes de chaque EC supérieures à 10 lorsque l'UE n'est pas validée.

Tout devoir non rendu a pour conséquence de bloquer l'obtention d'une note au même titre que si l'étudiant avait été absent à l'évaluation.

B – Examens et rattrapages

1) Tableau

	ABSENCES NON JUSTIFIÉES	ABSENCES JUSTIFIÉES
Cours en contrôle continu	<p>* A compter de 2 absences non justifiées, pour les cours de moins de 20 heures, ou 3 absences non justifiées pour les cours de plus de 20 heures, l'étudiant n'est pas noté. Il est déclaré défaillant et doit passer l'épreuve de rattrapage.</p> <p>* Pour 1 absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu, l'enseignant est libre soit de déclarer l'étudiant défaillant (l'étudiant doit passer l'épreuve de rattrapage), soit de lui mettre 0 et d'inclure cette note dans le calcul de la moyenne de l'étudiant. Si l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu, alors il est déclaré défaillant et doit passer l'épreuve de rattrapage.</p>	L'enseignant est libre d'organiser une épreuve alternative s'il l'estime nécessaire.
Session d'examen sur table	L'étudiant n'est pas noté. Il doit passer l'épreuve de rattrapage.	L'étudiant n'est pas noté. Il doit passer l'épreuve de rattrapage.
Session de rattrapage	L'étudiant n'est pas noté. Il est déclaré défaillant pour l'épreuve et le semestre.	Le Jury rectoral décide de la procédure à suivre.

2) Examen

L'examen correspond au contrôle continu, chaque enseignant devant préciser les modalités de ce contrôle continu : devoir écrit sur table ; examen oral ; travail à faire en dehors des cours ; etc.

Une note de participation (incluant l'écoute, l'implication, la posture, l'assiduité) peut faire partie de la note attribuée par l'enseignant pour l'évaluation semestrielle de chaque étudiant, et/ou 20% de la note pourra être représentative de l'attitude de l'étudiant face à ses études.

Dans les cas où les cours sont validés par un travail collectif, chaque enseignant offrira la possibilité aux étudiants de valider le cours par un écrit ou un oral individuel. Chaque étudiant pourra recevoir une note représentative de son travail personnel au sein du groupe.

3) La session de rattrapage

Les étudiants ayant échoué aux épreuves du contrôle continu ont la possibilité d'avoir accès à une session de rattrapage. Les épreuves de rattrapage auront lieu à la fin de chaque semestre après le jury rectoral.

Les étudiants qui ne valident pas un semestre (moyenne générale en dessous de 10/20 ou absence(s) injustifié(s) - « ABI » -) doivent passer les épreuves de rattrapage des EC dans lesquels ils ont obtenu une note inférieure à 10 lorsqu'ils n'ont pas eu la moyenne dans l'UE concernée. Ils doivent également rattraper les épreuves des EC où ils ont été déclarés absents ou pour lesquelles ils n'ont pas rendu de travaux (« ABI »).

Un étudiant qui ne se présente pas à un examen programmé lors de la session de rattrapage sera considéré comme définitivement défaillant à cet examen. Il sera donc considéré comme absent (ABI) et ne pourra valider son année.

NB : En ce qui concerne les cours qui auront fait l'objet d'une épreuve de rattrapage, seule la note de l'épreuve de rattrapage est conservée, même si celle-ci est inférieure à la note initiale.

La secrétaire convoquera les étudiants concernés aux épreuves de rattrapage.

C - Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers

L'organisation des examens pour les étudiants présentant un handicap se conforme aux directives de la circulaire n°2011-220 du 27.12.2011.

<http://fr.calameo.com/read/000125924e1158d8b0005>

Les étudiants sollicitant un aménagement des conditions de cours ou d'examen doivent prendre contact avec le département d'éducation inclusive dirigé par Mme Parayre dès septembre afin d'évaluer les difficultés rencontrées et ainsi pouvoir envisager les aménagements préconisés au plus vite. Pour le second semestre, la prise de rendez-vous est à faire en janvier.

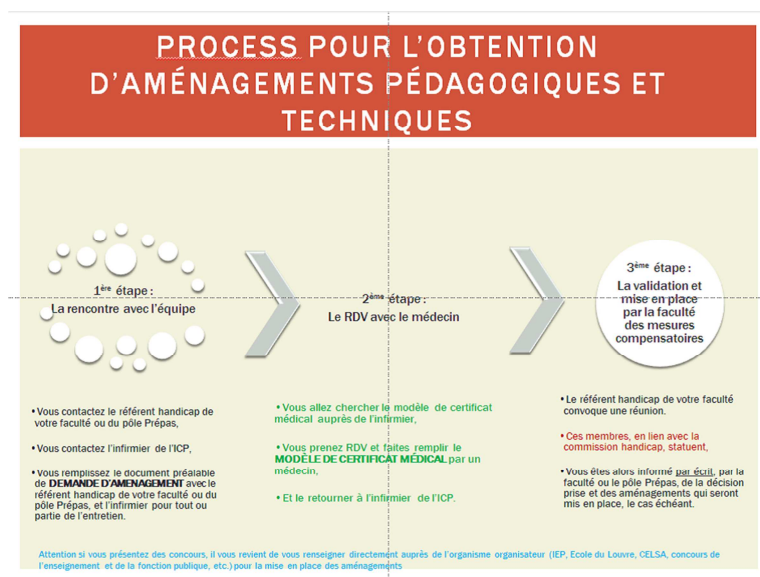
Le dossier doit être finalisé au plus tard :

le 15 novembre (pour le premier semestre)

le 15 mars (pour le second semestre)

Contact référent handicap pour la Faculté d'Éducation :

Mme Séverine Parayre : s.parayre@icp.fr tél : 01 44 39 60 21



D - Déroulement des épreuves

Les conditions d'accès et de sortie sont conformes à la circulaire n°2011-072 du 3-5-2011 publiée au Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011. Les dispositions principales de cette circulaire sont résumées ou reportées ci-dessous.

- L'entrée dans la salle :

L'étudiant est prié de se présenter dans la salle 10 mn avant le début de l'épreuve.

Dès l'entrée dans la salle, les sacs et cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle ou sur l'estrade. Il est interdit de conserver sur soi : documents, téléphones, ordinateurs portables ou tablettes sous peine de sanctions.

L'étudiant doit obligatoirement signer la liste d'émargement.

- Les retards :

L'accès à la salle d'examen ou de concours est interdit à tout candidat qui se présente après la remise des sujets.

- Déroulement de l'épreuve :

L'étudiant ne doit pas oublier son matériel (stylos, gomme...) car aucune communication entre les étudiants n'est autorisée pendant l'épreuve. Les étudiants ne communiquent qu'avec le surveillant.

- Sortie provisoire de la salle d'examen :

Aucune sortie (ni provisoire, ni définitive) n'est autorisée durant la première heure de l'épreuve. Au-delà, une seule sortie à la fois est permise sur demande au surveillant.

- Annonce de la fin de l'épreuve :

A l'annonce de la fin de l'épreuve les étudiants cesseront immédiatement de composer et remettront leur copie aux surveillants et signeront la liste d'émargement.

- La consultation des copies :

Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies corrigées. Ils doivent, pour ce faire, adresser une demande écrite au secrétariat de leur formation dans la semaine suivant la publication des résultats pour les sessions plénières et dans les trois jours pour la session de rattrapage. Un rendez-vous leur sera alors donné.

VIII - Fraude

A - En examen

Une fois les sujets distribués, il est interdit de :

- posséder des feuilles de brouillon de la même couleur que l'un de ses voisins de place immédiats,
- communiquer avec un autre candidat ou avec l'extérieur,
- utiliser ou même conserver à portée de main sans les utiliser des documents ou matériels non expressément autorisés (téléphone portable, tablette, calculatrice, documents, et dictionnaire,...).

Tout document éventuellement autorisé (mentionné sur le sujet d'examen) doit être vierge de toute annotation.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude en examen, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude : il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

Dans les rendus écrits et oraux (exposés), toute citation ou extrait de texte emprunté(e) doit être référencé(e) selon les règles universitaires en rigueur. Tout document dans lequel un étudiant s'approprie les idées ou les données d'un autre auteur est un plagiat. Le plagiat ou la copie d'un texte dont l'auteur n'est pas mentionné est considéré(e) comme une fraude.

Toute fraude, tentative de fraude ou suspicion de fraude entraîne la transmission d'un rapport au Doyen de l'ISP-Faculté d'Éducation par le professeur de la matière concernée. Le Doyen évalue alors la pertinence de convoquer le Conseil de discipline.

B - Le plagiat (cf. annexe)

Le travail doit être personnel. Il doit être issu de la réflexion de chaque étudiant (ou d'un groupe d'étudiants pour les travaux collectifs). Une citation non identifiée comme telle ou un travail de réflexion emprunté à d'autres personnes correspondront à un plagiat. Toute citation ou extrait d'autres travaux doit être impérativement identifié(e) comme tel (références d'ouvrages, d'articles ou de sites internet). En l'absence d'une identification précise de ce type, le travail sera considéré comme non personnel et ne pourra donc faire l'objet d'une évaluation. L'étudiant ne pourra donc recevoir la note de 0 (zéro). Il sera considéré comme absent (ABI) ce qui empêchera le calcul de sa moyenne de semestre et l'obligera à repasser le(s) épreuve(s) de rattrapage pour chaque cours concerné par un éventuel plagiat.

Lorsque le plagiat est détecté, l'enseignant avertit la Direction du Cycle qui organise un entretien avec l'étudiant et l'enseignant. Si le plagiat est avéré, un rapport est transmis au Doyen qui évalue la pertinence de convoquer le Conseil de discipline.

IX - Le Conseil de discipline

Le Conseil de discipline, prévu en cas d'infraction au règlement, est convoqué par le Doyen de l'ISP-Faculté d'Éducation. Il réunit, outre le Doyen qui le préside, la directrice et la responsable pédagogique du cycle de licence, la responsable d'études de la promotion concernée, le délégué des enseignants et des étudiants de la promotion concernée ainsi que le professeur du cours concerné et l'étudiant concerné.

Le Conseil de discipline statue sur la sanction appropriée. Il est souverain dans l'attribution de la sanction.

Les sanctions possibles sont : blâme, défaillance au cours, annulation du semestre, annulation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de l'ICP, et peuvent aller jusqu'à l'interdiction pendant 5 ans de passer un concours national.

Conformément aux Statuts de l'Institut Catholique de Paris, les décisions du Conseil de discipline sont susceptibles de faire l'objet d'un appel auprès du Recteur de l'ICP qui pourra alors convoquer un Conseil de discipline de l'établissement pour traiter la demande d'appel.

X – Jury Rectoral

Le jury rectoral se réunit 3 fois par an pour délibérer sur les résultats et examiner les demandes d'autorisation d'inscription : au début du premier semestre (pour les rattrapages et les éventuelles demandes d'autorisation d'inscription), à la fin du premier semestre et à la fin du deuxième semestre.

Les dossiers de demande d'autorisation d'inscription qui auront été acceptés par la Directrice du cycle de l'ISP-Faculté d'Éducation seront soumis à la validation du jury rectoral.

Les décisions prononcées par le jury rectoral sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les résultats définitifs sont communiqués aux étudiants par affichage et par courrier postal, à l'issue des jurys.

XI – Annexes

- **Annexe 1** : maquette des cours
- **Annexe 2** : calendrier des vacances et des semaines de stage
- **Annexe 3** : charte anti-plagiat

Date limite de remise des notes par les enseignants

1er semestre : (sera déterminée ultérieurement)

2ème semestre : (sera déterminée ultérieurement)

Licence 1 – Sciences de l'Éducation

Parcours Accompagnement et Promotion de la Personne

Semestre 1

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE1	Diversité en éducation			3
	Humanités et anthropologies contemporaines	12	1	1
	Eduquer : pourquoi, pour qui, pour quoi faire	12	1	1
	Philosophies de l'éducation	12	1	1
LHE2	Approches plurielles du développement de la personne			4
	La construction de l'identité	27	4	2
	Développement de l'enfant, problématiques sociales et médico-sociales	39	4	2
LHE3	Relation et intervention éducative			6
	Approche pluridisciplinaire de la relation éducative	83	6	3
	Anthropologie de l'éducation	69	6	3
LHE4	Dynamique des organisations et stratégies d'acteurs	21	2	2
LHE5	Méthodologie et positionnement professionnel	41	5	3
TOTAL		316	30	
Stage	En fonction du terrain choisi : 200 à 360h			

Semestre 2

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE6	Les acteurs institutionnels et leur environnement en France et en Europe			5
	Environnement juridique de l'éducation	27	3	2
	Notions de groupe, d'institution et d'organisation	21	2	1
	Projet, stratégies d'acteurs et dynamiques partenariales	48	7	2
LHE9	Approches plurielles du développement de la personne			4
	Développement de la personne et socialisation	54	7	2
	Problématiques sociales, médico-sociales et de santé	26	3	2
LHE7	Relation et intervention éducative			2
	Approche de la relation éducative	27	2	2
LHE8	Langages et méthodes			5
	Méthodologie et positionnement professionnel	61	4	3
	Langue vivante	27	2	2
TOTAL		291	30	
Stage	En fonction du terrain choisi : 280 à 360h			

Licence 2 – Sciences de l'Éducation

Parcours Accompagnement et Promotion de la Personne

Semestre 3

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE11	Approches de la relation éducative et techniques de médiation	57	8	3
LHE12	Problématiques sociales, médico-sociales et de santé	66	8	3
LHE13	Relation et intervention éducative			3
	Soutenir la construction de l'identité	57	8	3
LHE10	Méthodologie et positionnement professionnel	41	6	2
TOTAL		221	30	
Stage	En fonction du terrain choisi : 250 à 420h			

Semestre 4

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE14	Les acteurs institutionnels et leur environnement			4
	Politiques sociales en France et en Europe	39	4	2
	Projet, dialogue, travail d'équipe	48	5	2
LHE16	Place, accompagnement des familles et co-éducation	21	2	1
LHE17	Relation et intervention éducative			7
	Démarche de projet en éducation	57	6	3
	La relation éducative : approfondissements et apports du champ pédagogique	48	5	3
	L'animation comme outil d'accompagnement personnalisé	20	2	1
LHE15	Méthodologie et positionnement professionnel			4
	Écrit, oral et positionnement professionnel	28	3	2
	Méthodologie des écrits professionnels	32	3	2
TOTAL		293	30	
Stage	En fonction du terrain choisi : 250 à 400h			

Licence 3 – Sciences de l'Éducation

Parcours Accompagnement et Promotion de la Personne

Semestre 5

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE18	Méthodologie et positionnement professionnel	16	8	3
LHE19	Relation et intervention éducative : construire un projet en équipe	30	8	3
LHT1	Technologies du numérique en éducation	30	2	1
UE17	Philosophie, sciences et théories de l'éducation			2
	Philosophie de la personne	18	1	1
	Approches sociologique et psychologique : éléments d'épistémologie	18	1	1
UE18	Parcours Optionnel d'approfondissement			2
	OPTION : Handicap et théories de l'inclusion	40	3	2
	OPTION: Encadrement éducatif scolaire	40	3	2
UE19	Pédagogie, pratiques de l'éducation et du travail social			4
	Partenariats et travail en réseau pluridisciplinaire	18	1	1
	Psycho-pédagogie et pratiques éducatives	24	1	1
	Analyse de pratique	30	3	2
UE20	Santé publique			2
	Facteurs environnementaux de l'état de santé des personnes et publics	12	1	1
	Education à la vie affective et sexuelle en intervention sociale	18	1	1
TOTAL		254	30	
Stage		250		

Semestre 6

UE	Désignations	Volume	ECTS	Coeff
LHE20	Positionnements professionnels en éducation			6
	Analyse de pratiques et régulation de groupe	16	6	3
	Parcours personnalisé de formation et actions-recherches-formations	31	8	3
LHE21	Langues	24	3	1
UE22	Philosophie, sciences et théories de l'éducation			3
	L'accompagnement éducatif face à la mort	24	2	1
	Philosophie de la personne	18	1	1
	Approches sociologique et psychologique de l'âge adulte et du vieillissement	18	1	1
UE23	Parcours Optionnel d'approfondissement			2
	OPTION : Handicap et théories de l'inclusion	50	4	2
	OPTION: Encadrement éducatif scolaire	50	4	2
UE24	Pédagogie, pratiques de l'éducation et du travail social			3
	Education scolaire / éducation spécialisée	24	2	1
	Psycho-pédagogie et pratiques éducatives	32	2	1
	Partenariats et travail en réseau pluridisciplinaire	18	1	1
TOTAL		255	30	
Stage		250		

1er semestre (10/9/18 au 18/01/19)

sept-18		oct-18		nov-18		déc-18		janv-19	
1	S	1	L	1	J	1	S	1	M
2	D	2	M	2	V	2	D	2	M
3	L	3	M	3	S	3	L	3	J
4	M	4	J	4	D	4	M	4	V
5	M	5	V	5	L	5	M	5	S
6	J	6	S	6	M	6	J	6	D
7	V	7	D	7	M	7	V	7	L
8	S	8	L	8	J	8	S	8	M
9	D	9	M	9	V	9	D	9	M
10	L	10	M	10	S	10	L	10	J
11	M	11	J	11	D	11	M	11	V
12	M	12	V	12	L	12	M	12	S
13	J	13	S	13	M	13	J	13	D
14	V	14	D	14	M	14	V	14	L
15	S	15	L	15	J	15	S	15	M
16	D	16	M	16	V	16	D	16	M
17	L	17	M	17	S	17	L	17	J
18	M	18	J	18	D	18	M	18	V
19	M	19	V	19	L	19	M	19	S
20	J	20	S	20	M	20	J	20	D
21	V	21	D	21	M	21	V	21	L
22	S	22	L	22	J	22	S	22	M
23	D	23	M	23	V	23	D	23	M
24	L	24	M	24	S	24	L	24	J
25	M	25	J	25	D	25	M	25	V
26	M	26	V	26	L	26	M	26	S
27	J	27	S	27	M	27	J	27	D
28	V	28	D	28	M	28	V	28	L
29	S	29	L	29	J	29	S	29	M
30	D	30	M	30	V	30	D	30	M
		31	M			31	L	31	J

sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19
		Vacances de Toussaint	stage	Vacances de Noël
	Rentrée vie étudiante	stage L1	forum ICP/Ent	
	stage L3	stage L2		Révisions
Semaine d'intégration				Partiels
	Vacances de Toussaint	stage L3	Vacances de Noël	

Charte anti-plagiat

Utilisation des sources d'information : règles et éthique

Dans le cadre de ses études, tout étudiant est conduit à utiliser différentes sources d'information sur internet ou en bibliothèque. Toutes ces sources doivent être citées et référencées selon les normes en vigueur.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et référencée en notes de bas de page ainsi que dans la bibliographie générale. Il en est de même pour tout document iconographique, graphique ou audio utilisé. A l'oral, chaque référence doit être signalée explicitement. Cette règle s'applique ainsi à l'écrit et à l'oral pour tous les exercices et travaux universitaires.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Le plagiat est l'emprunt total ou partiel d'un texte écrit par autrui, sans mention de l'origine de la citation ou d'indication faisant mention d'une citation. Le plagiat est donc un vol pour lequel une personne s'attribue le texte, les idées, la pensée sans en mentionner l'auteur et l'origine.

Le plagiat constitue une violation grave de l'éthique universitaire et les étudiants doivent s'engager à ne pas commettre ce type de fraude.

Chaque enseignant est habilité à repérer des cas de plagiat. L'ICP est notamment doté de l'outil informatique de détection du plagiat : *urkund*.

Quelques conseils et outils pour éviter le plagiat

Au-delà de la malhonnêteté, le plagiat est souvent le résultat de mauvaises méthodes de travail lors de la prise de notes ou de gestion de temps.

Aussi, l'ICP met à disposition des étudiants sur l'espace e-learning le guide méthodologique anti-plagiat URKUND illustré d'exemples concrets pour éviter le plagiat.

Voici quelques points de recommandation mentionnés et détaillés dans le document :

- Bien gérer son temps pour ne pas être incité à effectuer un copier-coller par manque de temps ;
- Référencer les sources au moment de sa prise de notes ;
- Toujours indiquer et citer ses sources dans son propre document de travail ;

Par ailleurs, le portail en ligne des bibliothèques de l'ICP offre différents outils d'aide à la rédaction d'une bibliographie. <http://bibliotheques.icp.fr/se-former/rediger-sa-bibliographie/>

Sanctions appliquées en cas de fraude

Le plagiat ou la copie d'un texte dont l'auteur n'est pas mentionné est donc considéré comme une fraude. Ce manque d'intégrité est passible de sanction et entraîne la saisie du Conseil de discipline. Le Conseil de discipline statue sur la sanction appropriée. Il est souverain dans l'attribution de la sanction (blâme, défaillance au cours, annulation du semestre, annulation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de la Faculté et/ou de l'ICP...). L'étudiant sanctionné peut faire appel au Conseil de discipline des étudiants de l'ICP.

Autres liens utiles pour mieux être informé

<http://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/plagiat-et-infractions-academiques>

<https://www.ujf-grenoble.fr/actualites/2015-06-03/plagiat-universite-affaire-tous>

https://www.ulg.ac.be/cms/c_146131/fr/quelles-sont-les-diverses-formes-de-plagiat

<http://guides-formadoct.ueb.eu/content.php?pid=224621&sid=1862652>

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/le-plagiat-a-lecole/le-plagiat-quest-ce-que-cest.html>

Année 2018-2019

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Niveau de licence :

Atteste avoir pris connaissance du règlement pédagogique et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé, le

Signature